CMI00997 -24 - CP DU 1609 - ACTIONS DE SANTÉ

Commission permanente

Date du vote : 16-09-2024	Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote
Objet :	Dossiers de l'édition AID02117 24 - F - PROMOTION SANTÉ BRETAGNE (EX-IREPS) - PARTICIPATION ACTIONS DE SANTÉ 2024
	Nombre de dossiers 1
Observation :	

Référence Progos : CMI00997

Nombre de dossier : 1

POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION: 65 428 6568.18 0 P211

PROJET: INSERTION

Nature de la subvention :



PROMOTION SANTE BRETAGNE

2024

4 A rue du Bignon 35000 RENNES

ADV00877 - D3592975 - AID02117

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Promotion sante bretagne	participation aux actions de santé au titre de l'excercice 2024			€	FORFAITAIRE	36 428,00 €	36 428,00 €	

Source des informations : logiciel Progos

Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE ENTRE LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET L'ASSOCIATION « PROMOTION SANTE BRETAGNE » 2022-2024

ANTENNE D'ILLE-ET-VILAINE

AVENANT N°1

Entre:

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant en vertu de la délibération de l'Assemblée du Conseil Départemental en date du 16 septembre 2024, d'une part,

Εt

L'Association « Promotion Santé Bretagne » (dénommée précédemment Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé 35) - antenne d'Ille-et-Vilaine située 4 A rue du Bignon, à Rennes, déclarée en Préfecture sous le numéro W353005667, représentée par Monsieur Pascal JARNO son Président, dûment habilité en vertu de la décision du Conseil d'administration en date du 29 juin 2022,

d'autre part.

Article 1 - Objet:

Le présent avenant a pour objet de déterminer la participation financière du Conseil départemental d'Illeet-Vilaine au titre de l'année 2024 au fonctionnement de l'association et aux actions menées dans le cadre des programmes d'éducation pour la santé.

Article 2 - Participation financière et modalités du versement :

Pour l'année 2024 la participation allouée s'élève à **36 428 euros**. La subvention sera versée en deux fois : 50% après le vote et la signature de l'avenant, 50% au 4ème trimestre 2024.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65/428/6568.18/P211 du budget départemental.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

Raison sociale et adresse de la banque : Crédit Coopératif Rennes

Code banque : 42559 Code guichet : 10000

Numéro de compte : 08013357128

Clé RIB: 16

Fait à Rennes en deux exemplaires originaux, le :

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Le Président de l'Association

Eléments financiers

Commission permanente

du 16/09/2024

N° 49226

Dépense(s)

Réservation CP n°20661

65-428-6568.18-0-P211

Imputation Participations relatives aux actions sociales

Montant crédits inscrits 60 625 € Montant proposé ce jour 36 428 €

TOTAL 36 428 €